

## Licence Arts

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Arts. 2014, Université Lille 3 - Sciences humaines et sociales. hceres-02037099

**HAL Id: hceres-02037099**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037099>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Arts

de l'Université Lille 3 - Sciences  
humaines et sociales - Charles de  
Gaulle

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

# Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Établissement déposant : Université Lille 3 - Sciences humaines et sociales - Charles de Gaulle

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Arts

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI150008490

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Lille3, Domaine Universitaire du Pont de Bois, BP60149, 59653 Villeneuve d'Asq Cedex.

- Délocalisation(s) :

Pôle Arts Plastiques, 29-31, rue Leverrier, Boîte Postale 50171, 59333 Tourcoing Cedex.

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La mention *Arts* de l'Université Lille 3 est née en 2012 d'une réorientation du périmètre des UFR au sein du Pôle lillois. Cette réorientation a abouti sur la création d'une UFR Humanités et c'est dans ce cadre que se situe la mention *Arts* qui rassemble donc actuellement quatre parcours différents : *Arts plastiques*, *Arts de la scène*, *Etudes cinématographiques*, *Musique* (option musique, option danse). La mention *Arts*, avec ses 1500 étudiants en 2012, vise à transmettre une solide culture générale (histoire, esthétique, analyse, atelier de pratique artistique) sur un domaine artistique privilégié, maintenant toutefois un dialogue avec les autres domaines artistiques, ainsi qu'une initiation à d'autres disciplines (économie et/ou gestion et/ou droit) appliquées à l'art. Les compétences visées par la licence couvrent des champs professionnels multiples : métiers de la culture (production, accompagnement, diffusion, communication d'un événement artistique), métiers de l'enseignement et de l'éducation : animateur spécialisé, enseignement disciplinaire en collège ou en lycée. Les étudiants licenciés en *Arts* poursuivent leur formation dans un des parcours de master proposés par l'Université Lille 3 (notamment le master *Création et étude des arts contemporains* de la filière arts) ou à l'étranger.

# Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *Arts*, dont la réorganisation au sein de l'UFR Humanité est récente, rassemble quatre parcours différents et donne une identité précise et une véritable originalité à l'enseignement artistique à l'Université Lille3. Le contenu des enseignements proposés, les approches méthodologiques envisagées et l'équilibre entre pratique et théorie sont cohérents avec les objectifs que la formation se donne dans l'Annexe descriptive au diplôme et avec l'occupation des emplois définis dans la fiche RNCP.

L'organisation des enseignements prévoit une articulation annuelle de ces derniers en 12 UE avec un taux de mutualisation qui se réduit de la première à la troisième année et une spécialisation assez progressive. L'identification claire du parcours dès la première année se justifie par l'identité du public auquel elle s'adresse, souvent attiré par un parcours universitaire dans la mesure où il complète une formation artistique spécifique. Une telle réorganisation demande pourtant des efforts importants d'adaptation aux enjeux communs. Sur de nombreux points, comme la proportion des enseignements du tronc commun en L1, (12 ECTS sur 60 sauf en arts plastiques), entre cours magistraux et travaux dirigés (23,8 % pour le parcours *Arts plastiques*, 47,7 % pour le parcours *Arts de la scène*), ou l'orientation des enseignements d'ouverture (3 ECTS/semestre), les quatre parcours n'apparaissent pas harmonisés, donnant parfois l'impression d'une juxtaposition artificielle n'ayant pas encore trouvé une réelle synchronie. Le dossier ne permet pas d'apprécier la nature de l'articulation entre formation universitaire et formation professionnelle résultant du partenariat annoncé avec cinq écoles d'art régionales (CRR de Lille et Douai, CCN de Roubaix, ESA de Tourcoing, Pôle Images Nord-Pas-de-Calais, EPSAD de Lille). Du point de vue des compétences transversales et additionnelles, on remarque l'enseignement d'une langue étrangère (3 ECTS/semestre), mais, mis à part le stage de rentrée, aucune référence à des enseignements consacrés à l'informatique.

Le dossier témoigne d'une mention qui se préoccupe de l'acquisition de compétences préprofessionnelles : elle prévoit, dès la première année, un enseignement consacré au projet professionnel et à partir du second semestre de la deuxième année, une unité d'enseignement est consacrée à l'acquisition de compétences pré-professionnelles qui sont notamment liées aux métiers de la culture : droit, économie. En ce sens, l'élément réellement novateur est représenté par les conventions signées avec quatre établissements supérieurs de formation artistique dont certains (Danse, Musique, Théâtre) permettent aux étudiants concernés de suivre en même temps formation professionnelle et formation universitaire. On regrette l'absence dans le dossier d'éléments ultérieurs d'information concernant ces conventions. Pour ce qui concerne le devenir des étudiants, le dossier renseigne sur le fait que la majorité d'entre eux (63 %) s'oriente vers un parcours de master, dont le 44 % dans l'établissement.

On apprécie que la formation soit assurée par une quasi-totalité d'enseignants-chercheurs spécialistes des disciplines fondamentales, mais impliquant aussi une ouverture interdisciplinaire et associant parfois compétences pratiques et théoriques, ainsi que par quatre professionnels ayant un statut de PAST. La référence dans la maquette à des « stages extérieurs » sur lesquels aucune précision n'est toutefois donnée, indique que la présence des professionnels est assurée par les établissements partenaires. On remarque que le pilotage de la mention est assuré par les enseignants responsables de chaque parcours et par les directeurs des établissements, ce qui implique une réflexion constante de l'insertion de la formation dans un environnement professionnel. Dans certains parcours, une initiation à la recherche est également prévue en L3.

On apprécie que la mise en place des dispositifs d'aide à la réussite prenne la forme de tutorats et de cours de méthodologie du travail universitaire, à la fois généralistes, appliqués au champ de l'art en général, ou à la discipline en particulier. Sur certains parcours sont présents des dispositifs de remise à niveau par groupes, parfois assez originaux, comme l'aide à l'écoute en musique ou l'accompagnement des cours magistraux en *Arts plastiques*. L'échec en première année, qui reste assez important, 60 % à l'issue de la L1 et 15 % de celui à l'issue de la L2, semble cependant se stabiliser. La mention présente plusieurs dispositifs d'autoévaluation émanant de l'établissement (fiches bilan d'autoévaluation, rapport d'autoévaluation) qui confirment un certain nombre d'informations sans toutefois s'appuyer toujours sur un ensemble d'éléments précis.

- Points forts :

- Une mention bien articulée et cohérente, qui associe différentes disciplines tout en gardant l'identité de chacune, valorisant l'enseignement artistique.
- Les différents partenariats aboutissant à la possibilité d'une double formation pour les étudiants.
- Créativité de l'équipe de formation (tutorats spécifiques, initiation à la recherche en L3) et intégration des directeurs des établissements partenaires dans le conseil pédagogique.

- Points faibles :
  - Le dossier manque d'informations susceptibles de donner une idée plus précise de la nature des conventions avec les établissements partenaires, des parcours professionnalisants associés, de l'importance des échanges internationaux.
  - Possibilités de stages limitées au seul parcours *Musique et danse*
  - Dimension disciplinaire des enseignements d'ouverture.
  - Harmonisation partielle entre les parcours en ce qui concerne les mutualisations et les enseignements transversaux.

- Recommandations pour l'établissement :

Il est proposé d'harmoniser l'articulation des parcours en ce qui concerne : mutualisation, tronc commun et enseignements d'ouverture. L'établissement pourrait mettre en œuvre la réorientation du parcours *Musique et danse*, dont le contenu est peu lisible, en deux parcours différents, *Musique* et *Danse* comme annoncé pour le prochain contrat.



# Observations de l'établissement

## Réponse de la licence Arts à son évaluation par l'AERES en 2014

N° de dossier : S3LI150008490

Licence mention arts

### Réponse de l'équipe pédagogique

L'équipe de la licence d'arts remercie les experts de l'AERES de leur lecture attentive et se permet de préciser un certain nombre de points :

P.1 : le quatrième parcours n'est pas *Musique* mais bien *Musique et danse* (avec une option musique et une option danse)

P.2 : la synchronisation demandée sera améliorée par le modèle, proposé par l'établissement à toutes ses licences, d'une matrice à 10 UE.

P.3 : les possibilités de stages seront augmentées à toutes les disciplines dans la nouvelle offre :

- UE 10 en cinéma, arts de la scène et musique (semestres 2 à 5)
- UE 10 (semestres 2 à 6) et UE 7 (semestre 6) en danse
- UE 7 (semestres 3 à 6) en arts plastiques

Les enseignements d'ouverture (théorie des arts en L1, esthétique en L2, arts et nouvelles technologies en L3) sont en grande partie inter ou transdisciplinaires.

Le tronc commun (notamment en L1) a été renforcé dans la nouvelle offre.

Enfin, quelques précisions quant aux partenariats avec les écoles d'art. Les étudiants du pôle Arts plastiques côtoient les étudiants de l'école supérieure d'art (ESA) de Tourcoing avec lesquels ils sont amenés à participer à des projets communs (invitations d'artistes, expositions, conférences, rencontres). Les étudiants ont ainsi la possibilité de bénéficier de l'apport des deux formations, grâce à des passerelles privilégiées. Il en est de même entre les étudiants du parcours « Etudes cinématographiques » et le Pôle Image de Tourcoing.

Concernant le parcours « Etudes théâtrale » et l'EPSAD d'une part, « Musique » et CRR d'autre part, il s'agit davantage d'une formation mixte où les étudiants partagent les mêmes cours universitaires dans le cadre d'un parcours spécifique intitulé « Parcours du comédien » (EPSAD) et « Formation du musicien interprète et créateur » (CRR).

Concernant la danse, le partenariat avec l'APPSEA de Lille et le CCN de Roubaix a permis de mettre en place un double cursus permettant de préparer simultanément le professorat de danse et la licence Arts, parcours « danse ».

#### Présidence

Université Lille 3

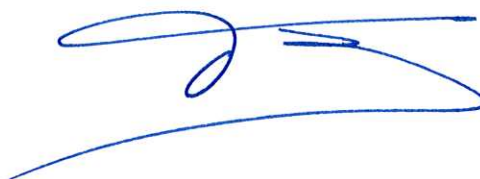
Domaine universitaire  
du Pont-de-Bois - BP 60149  
59653 Villeneuve d'Ascq Cedex  
Tél. : (33) 03 20 41 66 73  
Télécopie : (33) 03 20 41 65 97  
Mél. : [presidence@univ-lille3.fr](mailto:presidence@univ-lille3.fr)

[www.univ-lille3.fr](http://www.univ-lille3.fr)



Trois de ces partenariats deviendront pour le nouveau contrat des parcours de licence à part entière :

- Enseignement de la danse (APPSEA / CCN)
- Formation du musicien interprète et créateur (CRR)
- Parcours du comédien (EPSAD)



**Présidence**

**Université Lille 3**

Domaine universitaire  
du Pont-de-Bois - BP 60149  
59653 Villeneuve d'Ascq Cedex  
Tél. : (33) 03 20 41 66 73  
Télécopie : (33) 03 20 41 65 97  
Mél. : [presidence@univ-lille3.fr](mailto:presidence@univ-lille3.fr)

[www.univ-lille3.fr](http://www.univ-lille3.fr)